

AVIS PUBLIC



>4037715.1

RÈGLEMENT NUMÉRO 2265 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2265 intitulé : *Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Saint-Léonard.*

Ce règlement entre en vigueur le 13 avril 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 13 avril 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate